



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

27 JAN. 2014

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-845-13

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet d'aménagement de l'îlot Sainte-Marguerite à Pantin (93) dans le
cadre de la procédure déclaration d'utilité publique**

L'autorité environnementale a été saisie le 4 novembre 2013 pour avis sur le dossier, présenté par la ville de Pantin, pour le projet d'aménagement de l'îlot Sainte-Marguerite (DUP) situé à Pantin.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité
environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

P.A.
Le directeur adjoint

Jean-François VALLETAUVEAU



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande